

DÉLIBÉRATION



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 12 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mmes Sylvie FABÀ, Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Hugo ROUSSEL, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M. Vincent COISCAUD, M. Hugo ROUSSEL donne pouvoir Mme Sylvie FABÀ

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

6. Modification des horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire propose que pour tous les points de comptage de l'éclairage public, l'allumage reste à 6h30 le matin.

Pour ce qui est de l'extinction le soir, nous proposons de moduler les horaires, en fonction des points de comptage et des départs.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à demander la mise en place des horaires ci-dessous.

AR Prefecture

086-218600526-20230123-20230123_CT_02-DE
Reçu le 23/01/2023

Eclairage Public à Champagné-Saint-Hilaire <i>L'allumage : Garder 6h30 pour tous les départs</i>			
Pts de comptage	N°	Départs	Horaires proposées : pour les coupures, 2 horaires possibles par point de comptage.
1	ROUTE DE TRINGALET	A <ul style="list-style-type: none"> ▷ Route de Marnay ▷ Route de Vivonne ▷ Rue Etienne Saby : de L'école jusqu'au n°3 rue Etienne Saby 	21h00
		B <ul style="list-style-type: none"> ▷ Route d'Anché : de la Route de Tringalet jusqu'au n° 23 Route d'Anché 	21h00
		C <ul style="list-style-type: none"> ▷ Rue de Charenton 	20h00
2	RUE DE LA CARLIÈRE	A <ul style="list-style-type: none"> ▷ Rue de la Carlière ▷ Route de Gengay ▷ Route de Limes ▷ Les 2 salles des Fêtes ▷ Rue Etienne Saby : du centre au n° 3 rue Etienne Saby ▷ Place du 13 août 	22h00
		B <ul style="list-style-type: none"> ▷ Route d'Anché depuis n° 23 rte d'Anché jusqu'à l'angle de la rue de la Carlière 	21h00
		C <ul style="list-style-type: none"> ▷ Route d'Anché : de l'angle de la rue de la Carlière jusqu'à Route de Couhé ▷ Route de Couhé jusqu'au Centre Bourg ▷ Place de la Mairie , Rue du Presbytère 	22h00
		D <ul style="list-style-type: none"> ▷ 1 Rue de la Carlière ▷ Rue de l'Église ▷ Route de Sommières : du Centre Bourg jusqu'à la rue de l'Église 	22h00
3	RENAUDOT	A <ul style="list-style-type: none"> ▷ Cité Renaudot jusqu'à l'angle de la Route de Sommières (n° 5 route de Sommières) ▷ Cité Champ Petit Jean ▷ Rue de la Garenne 	21h00
4	LES ORMEAUX	A <ul style="list-style-type: none"> ▷ Rue des Ormeaux ▷ Fin de la route de Sommières à partir du 5 ▷ Le Goupillaud 1 	21h00
5	LA BAUDONNIÈRE	A <ul style="list-style-type: none"> ▷ La Baudonnière 	21h00

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 En mairie, le 20 janvier 2023

Le secrétaire de séance,
 Olivier PIN

Le Maire,
 Gilles BOSSEBOEUF

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230123-20230123_CT_02-DE
 Reçu le 23/01/2023